

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence B. VAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus
6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 53	6 ^h 07	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 53	6 ^h 07	4 ^h 42	11 ^h 30	5 ^h 25	5 ^h 37	4 ^h 42	11 ^h 30	5 ^h 25	5 ^h 37	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 25	5 ^h 37	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 25	5 ^h 37

Cahors, le 18 Décembre.

LA LETTRE DU C^{te} DE PARIS

En même temps que M. Clémenceau présentait à la Chambre la défense de l'extrême-gauche, M. le comte de Paris autorisait la publication d'une lettre qui peut être considérée comme un programme conseillé à la droite. Ce document est rempli de constatations et de conseils d'une opportunité incontestable. Il affirme que les conservateurs doivent s'attirer la confiance de la France, non en attaquant quotidiennement le gouvernement républicain, mais en prouvant leur sagesse, en montrant qu'ils sont plus capables que leurs adversaires, de bien administrer et de bien gouverner. M. le comte de Paris ne conseille pas à ses amis — et cela est assez naturel — de se rallier à la droite républicaine, mais il les adjure de se placer sur le terrain conservateur et de rechercher les alliances qui pourraient être contractées sur ce terrain, avec des républicains modérés. Il leur recommande surtout d'éviter les coalitions avec les radicaux.

Les points sur lesquels M. le comte de Paris estime qu'une alliance peut-être conclue entre la droite et la gauche modérée, nous semblent pas également bien choisis; si les deux groupes sont assurés de se trouver d'accord pour « réduire les charges du Trésor, pour confier la direction de l'armée à un général étranger à la politique, pour mettre fin aux taquineries religieuses, pour rappeler les lois d'exception » or, en revanche ils peuvent différer d'avis sur la question du service militaire et ils en différeront

certainement sur les questions de la magistrature et de la loi scolaire. Nous avons été des premiers et des plus ardents à combattre les mesures récemment prises en cette matière. Mais, pour « rétablir la magistrature comme elle l'était avant l'épuration » il faudrait suspendre à nouveau l'immovibilité, et nous trouvons que c'est là une pratique trop condamnable pour l'approuver dans quelque circonstance que ce soit. Quant à la loi scolaire, elle est le résultat d'une série de réformes conques et poursuivies même sous la monarchie, comme l'expliquait l'autre jour M. J. J. Weiss, et il serait puéril d'espérer de faire en quelques jours ce qui a été élaboré en cinquante ans.

Ces réserves formulées, nous ne faisons pas difficulté d'accorder que la lettre du comte de Paris est conçue dans les termes les plus sages. Le malheur est qu'elle ne contient que des « conseils » et que nous savons par expérience que ces conseils ne seront pas suivis. Quelques-uns à peine des membres de la droite actuelle seraient disposés à en faire leur profit. Les autres, ceux qui obéissent à la direction de M. de Casagnac ou qui partagent les idées de M. Baudry d'Asson, croient que leur premier devoir est d'empêcher le gouvernement de fonctionner. Et M. le comte de Paris prend soin de déclarer lui-même que la droite ne doit pas se diviser. Il est donc à prévoir qu'elle continuera, malgré les sages conseils du comte de Paris, à obéir aux violents, de même que, de l'autre côté de la Chambre, les opportunistes se prêtent, la mort dans l'âme, aux réformes radicales qu'ils déplorent au fond du cœur.

Le programme du ministère.

Le ministère a mis à l'étude les réformes administratives suivantes :

Dans l'ordre judiciaire : la suppression de 168 tribunaux d'arrondissement. Le chiffre des affaires jugées par les magistrats de ces 168 tribunaux démontre clairement qu'il n'est pas raisonnable de les maintenir.

Dans l'ordre administratif : la suppression des deux tiers des sous-préfets; la suppression des commissaires de police près les gares de première et de seconde classe, sur l'ensemble de tout le réseau.

Dans l'ordre financier : la transformation des trésoriers-payeurs généraux en fonctionnaires à traitements fixes; la suppression de tous les receveurs particuliers; la réunion d'un certain nombre de perceptions; la réduction des directeurs de l'enregistrement, des contributions indirectes et des contributions directes au chiffre de dix-huit.

Au lieu de prendre le département comme base de l'organisation administrative ou judiciaire, on prendrait la base des régions ou circonscriptions indiquées par la cour d'appel ou par les dix-huit corps d'armée.

Par la suppression de toutes les sinécures, on arriverait à un chiffre d'économies de 87 millions.

LES CHAMBRES

SÉNAT

Séance du 16 décembre 1886.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif aux douzièmes provisoires.

M. de Gavardie. — Hier, M. le président du conseil faisait appel à tous les hommes de bonne volonté; mais il n'a pas dit sur quel terrain le cabinet se trouve. Il se trouve sur un terrain mouvant; il ne peut d'ailleurs pas en être autrement, car la République, suivant l'expression même de M. Naquet à l'Assemblée nationale, est un provisoire perpétuel.

Un gouvernement ne peut vivre qu'en s'appuyant sur les honnêtes gens.

Nous sommes arrivés à un moment où l'on se demande s'il ne faudra pas recourir à un sabre.

(Exclamations à gauche) Oui! car nous avons besoin d'un homme qui nous sauve des misérables qui nous gouvernent.

Voix à gauche : A l'ordre! à l'ordre!

M. Tolain. — C'est vous qui êtes un misérable!

M. le président. — M. Tolain, je vous rappelle à l'ordre, et vous, M. de Gavardie, je vous prie d'expliquer votre pensée.

M. de Gavardie. — J'ai voulu parler de M. Clémenceau et de sa bande.

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre et à la question.

M. de Gavardie. — Voilà les hommes qui nous gouvernent, et j'ai le droit d'en parler. Ce sont eux qui nous mènent à notre perte.

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre pour la seconde fois.

M. de Gavardie examine ensuite la question diplomatique, qui n'est pas traitée suffisamment dans les Chambres. Il critique la politique suivie par M. de Freycinet dans toutes les affaires extérieures.

M. de Gavardie regrette que l'on ranime les passions irritantes à l'étranger, en voulant célébrer le centenaire de 1789.

C'est, dit-il, une grande imprudence!

Les articles 1 à 7 sont adoptés.

L'article 8 porte qu'à partir du 1^{er} janvier 1887, l'intérêt bonifié par la Caisse des dépôts et consignations aux Caisses d'Épargne est fixé à 3 fr. 25%. La commission des finances en propose le rejet.

M. Dauphin, ministre des finances, demande le maintien de l'article 8. La loi sur les caisses d'épargne, dit-il, reste intacte. C'est seulement le taux de l'intérêt de l'argent qui est modifié.

L'ajournement que vous voteriez aurait pour résultat de maintenir l'intérêt à 4 0/0 pendant toute l'année prochaine. Par conséquent, la seule question à résoudre, c'est de savoir si vous voulez conserver, pour 1887, cet intérêt exagéré.

Le gouvernement insiste pour que vous ne fassiez pas perdre à l'Etat, par votre vote, une somme d'au moins 15 millions.

Je prie le Sénat de réfléchir mûrement avant de repousser l'article. (Approbation sur quelques bancs.)

M. Loubet. — M. le ministre a commis une

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE

Les reptiles mordent

XX

LA GARDE

— Quelle bêtise! Comment voulez-vous qu'il sache quelque chose? Je suis libre de mes mouvements, n'est-ce pas? Je descends. Je rejets le papier à un commissionnaire ou je le jette dans la boîte. Ni vu ni connu. Voilà comment il faut faire. Plûtôt que de brusquer les choses... aller, d'aller, comme vous en aviez l'intention. Il faut toujours se raisonner, Mademoiselle, même dans sa colère et ne jamais céder au premier mouvement.

— Je vais passer dans ma chambre, écrire une lettre. Attendez-moi là! dit Wilhelmine.

La femme prit un air doucereux.

— Si mademoiselle veut me permettre...

— Quoi? fit brusquement la jeune fille.

— L'accompagnerai mademoiselle, car j'ai peur de ne pas perdre mademoiselle de vue.

Wilhelmine regarda la servante avec une expression de dédain indéfinissable.

— Vous vous défiez de moi?

— Je ne me défie pas précisément... Mais la consigne! Pourquoi violer la consigne, quand on peut faire autrement?

— Soit! dit la jeune fille. Accompagnez-moi donc!

XXI

INFORTUNES ET DÉBOIRES DES DEUX GAUDRU

Le comte, étourdi par la révélation qu'il venait d'entendre, s'était aussitôt fait conduire, ainsi que nous l'avons vu, chez son complice, le banquier de la rue de Richelieu.

Pendant le trajet, il ne se sentait pas de rage. Il bouillait d'impatience et d'inquiétude tout à la fois. A deux reprises, il ouvrit la portière du coupé et cria au cocher de marcher plus vite. Et cependant le cheval filait bon train. Il fallait à travers les rues avec une vitesse de bête emportée, à la grande stupeur des flânes qu'il croisait et à la grande frayeur des piétons, qu'il manquait souvent d'écraser.

Ce qui venait d'arriver au fonctionnaire prussien était invraisemblable. Allait-il être vaincu, après toutes les précautions qu'il avait prises, après le mal qu'il s'était donné, par la coalition d'une petite fille et d'un ouvrier? Et cela au moment d'arriver au but, quand déjà il croyait tenir entre ses mains ce fameux héritage, l'objet de ses convoitises...

— Qui avait pu souffler à Wilhelmine cette énergie et cette audace? Comment avait-elle appris ce qu'elle venait de lui dire? Oh! il fallait aviser, et le plus vite possible, s'ils ne voulaient pas échouer...

M. de Grüber songea alors à la conduite à te-

nir, à la marche à suivre. Ce n'était pas facile. La moindre liberté laissée à la jeune fille, la moindre complaisance autour d'elle pourrait lui permettre de communiquer avec le dehors. Il fallait donc au plus tôt éloigner Wilhelmine de Paris... Mais où l'envoyer? C'est à cela que le comte réfléchissait.

En la tenant séquestrée pendant un mois, il la terroriserait assez pour la faire accéder à ses desirs. Puis, il lui ferait des promesses pour l'avenir. Il lui ferait entrevoir toute une vie heureuse. Son mariage avec Gaudru lui permettrait de donner des secours à la pauvre folle de la Salpêtrière, si elle s'obstinait à la prendre pour mère; tandis qu'en résistant à sa volonté, elle serait pour toujours séparée de celle-ci, et elle irait réfléchir dans quelque château prussien, d'où elle ne sortirait jamais plus, sur les inconvénients qu'il y a à débâcher à ses parents.

Le comte ne se doutait pas qu'il ne vint assez promptement à bout de la résistance de sa fille. Quand celle-ci se verrait acculée, sans espoir, elle accepterait le mariage comme une délivrance.

Il ne s'agissait pour l'Allemand que de trouver un endroit sûr, un endroit assez près de Paris pour qu'il pût avoir, pour ainsi dire, Wilhelmine sous les yeux, et assez isolé cependant pour qu'il lui fût impossible de voir quelque autre personne que la femme à la garde de laquelle il la confierait. Cette geôlière était toute trouvée: c'était Marguerite; Marguerite ne le trahirait pas.

Quant à Farandole, il était d'ores et déjà con damné. Il ne s'agissait plus que d'exécuter la sen-

tence. La ruse n'avait pas réussi contre lui, on allait employer la violence.

C'est pour cela que le comte allait chez Gaudru.

Quand la voiture s'arrêta rue de Richelieu, un employé du banquier, qui l'avait aperçue par la fenêtre, se précipita à la portière pour l'ouvrir et introduisit respectueusement l'attaché d'ambassade dans le cabinet de son complice.

M. de Grüber trouva celui-ci assis à sa table, avec des tas de papiers empilés à droite et à gauche de lui, les yeux éfarés, la figure d'une rougeur apoplectique.

Il fit un mouvement de surprise quand il aperçut le comte.

— Qu'y a-t-il donc? demanda celui-ci, fort étonné.

— Ah! monsieur le comte! soupira le banquier.

— Quoi? demanda le fonctionnaire prussien.

— Je suis à demi-ruiné.

— Vous?

— Moi.

Et le banquier laissa tomber avec découragement sa tête sur sa poitrine.

— Que me dites-vous là? fit M. de Grüber stupéfait.

— La vérité. Les affaires ne vont plus depuis ces catastrophes financières. Les maisons croulent les unes après les autres comme des châteaux de cartes; dans chaque banque qui tombe, nous laissons quelques plumes. C'est forcé. Malgré ma prudence... Puis il y a mon garnement de fils.

(A suivre.)

erreur en disant que le taux de 4 0/0 serait maintenu pour un an si vous ne votiez pas la réduction actuellement; la loi dit, en effet que cet intérêt est fixé pour un an à moins qu'une loi ne le modifie, (Très bien! très bien!) Donc, si dans deux mois une loi modifie le taux de l'intérêt, il y aura seulement un calcul à faire pour les caissiers de ces établissements.

M. le ministre nous a dit que le Sénat serait jugé sévèrement s'il se refusait à faire des économies; mais il y a des économies qui désorganisent les services et celles-là, ni le gouvernement ni le Sénat ne doivent s'y associer.

Par 244 voix contre 34 le Sénat repousse l'article 8. (Exclamations diverses, bruit prolongé).

M. Buffet. — Je voterai les douzièmes provisoires ainsi que la plupart de mes amis. Nous ne pouvons prendre la responsabilité d'arrêter les services administratifs; et comme ce vote s'impose, j'ai besoin de dire que ce n'est pas un vote de confiance (approbation à droite), caractère que semblerait lui attribuer la déclaration ministérielle. Si le vote des douzièmes provisoires est une nécessité, c'est une nécessité déplorable.

Le budget a été déposé en temps utile; et il faut qu'il y ait quelque désordre dans le fonctionnement des pouvoirs publics, pour qu'il n'ait pas été voté en temps utile.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 décembre

LES VIGNES PHYLLOXÉRÉES

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions relatives au dégrèvement des vignes phylloxérées.

M. Gausson, rapporteur. — Le gouvernement accepte le projet en principe, se réservant de présenter des observations de détail lors de la deuxième délibération.

L'ensemble du projet est adopté. La Chambre passera à une deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion, en première délibération, de la proposition ayant pour objet d'assurer, à titre de récompense nationale, des pensions viagères aux victimes de février 1848.

L'ajournement réclamé par la commission est repoussé par 274 voix contre 248.

Les articles 1 et 2 sont adoptés. L'article 3 est renvoyé à la commission du budget.

INFORMATIONS

La dénonciation du traité franco-italien. — La dépêche officielle par laquelle le gouvernement italien a notifié au gouvernement français la dénonciation du traité de commerce est, dit-on, conçue dans des termes très courtois, on peut même dire d'une véritable cordialité. Elle exprime la conviction que le traité actuel, devant rester en vigueur jusqu'au 31 décembre 1887, les deux pays parviendraient sans doute à s'entendre dans cet intervalle.

Départ de M. Massicault. — M. Massicault, notre nouveau ministre résident en Tunisie, a quitté Paris, jeudi matin avec M^{me} et M^{lle} Massicault, par le rapide de 8 heures 50 pour rejoindre son poste. Il s'embarquera à Marseille lundi.

Réception de M. Léon Say à l'Académie. — Jeudi a eu lieu la réception de M. Léon Say, succédant à M. Edmond About.

La donation du duc d'Aumale. — L'assemblée générale du conseil d'Etat a approuvé définitivement la donation du domaine de Chantilly et de ses collections.

Il résulte de l'inventaire que la valeur de l'ensemble des collections et du mobilier est fixée à 8 millions 344,000 francs.

Fêtes de charité. — La répétition générale de *Patrie*, au bénéfice des inondés du Midi, a eu lieu jeudi soir, à l'Opéra, avec un plein succès. Salle comble. La recette dépasse cent mille francs. M. Grévy n'y assistait pas, par suite de l'indisposition de M^{me} Grévy; La plupart des ministres étaient présents. Le grand succès de la soirée a été pour M. Lassalle; M^{me} Krauss, M^{lle} Subra et de Retzké ont été également très applaudis.

Grave incident. — Une dépêche de Londres annonce que le drapeau français a été hissé à Dorgorita (pays des Somalis), territoire placé sous le protectorat de l'Angleterre.

Deux canonnières anglaises avec 55 hommes sont parties d'Aden pour Dorgorita, avec l'ordre d'enlever le drapeau français.

La presse italienne. — *La Tribuna*, de Rome, estime que le groupement des puissances qui se forme en ce moment, aboutira prochainement à une lutte terrible, dans laquelle la Russie et la France d'un côté et l'Allemagne et l'Autriche de l'autre se jetteront les unes sur les autres.

Les armements de l'Italie. — On parle fort, dans nos cercles politiques, de la préoccupation que causent en France les armements de l'Italie, aussi bien dans les arsenaux maritimes que sur les Alpes. C'est ainsi que les travaux à l'arsenal de Venise

sont poussés jour et nuit avec une fiévreuse activité. L'armement des forts sur la frontière française est poursuivi avec une égale activité, notamment à Vinadro, près de Cuneo.

Anarchistes en police correctionnelle. — La 40^e Chambre correctionnelle, présidée par M. Berthelod, a rendu jeudi son jugement dans l'affaire des anarchistes arrêtés le 28 novembre dernier, salle du Tivoli-Wauxhall.

Le tribunal a condamné : Cottée, peintre, à quinze jours de prison; Job, chemisier, à dix jours; Broemer, sculpteur, et Hamburger, dessinateur, chacun à huit jours; Douard, cordonnier, à six jours; Yves Plessis, publiciste, a été acquitté.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël et du premier de l'An. — Billets d'aller et retour à prix réduits. — A l'occasion des fêtes de Noël et du premier de l'An, les billets d'aller et retour délivrés aux conditions du tarif spécial A n° 9, les 24, 25, 26 et 27 décembre, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du 28 décembre; ceux délivrés les 31 décembre, 1^{er}, 2 et 3 janvier seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 4 janvier.

Les billets de ou pour Paris, conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Fêtes de charité de Montauban. — Nos confrères du Tarn-et-Garonne nous prient d'annoncer les brillantes fêtes qu'ils ont organisées à Montauban au profit des inondés du Midi.

Ces fêtes auront lieu les 25, 26 et 27 décembre. Voici le programme :

Samedi soir. — Salves d'artillerie; retraite aux flambeaux.

Dimanche 26, midi. — Grande cavalcade historique; 8 h., représentation théâtrale, tombola.

Lundi 27. — 2 h., Assaut d'armes à la Mairie. 8 h., Festival-Concert au théâtre.

Chemin de fer d'Orléans. — Au nom de M. le directeur de la Compagnie d'Orléans, M. Pader, chef de l'exploitation, a adressé la lettre suivante à M. le commandant Jalabert, président du Comité de Fêtes de charité, à Montauban :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 6 décembre courant.

Les voyageurs qui se rendront aux Fêtes de charité organisées par la Presse de Tarn-et-Garonne, et qui auront lieu à Montauban, les 25, 26 et 27 de ce mois, auront à leur disposition les billets aller et retour réduits de 25 0/0 qui, aux termes de notre tarif spécial A n° 9, seront délivrés pour Montauban aux gares d'Albi, Villeneuve-sur-Lot, Borredon et stations intermédiaires. A titre exceptionnel, ceux de ces billets qui auront été pris les 24, 25, 26 et 27 décembre, seront valables pour le retour jusqu'au 28 inclus.

Quant aux sociétés musicales appelées à prêter leur concours à ces Fêtes, la Compagnie leur accordera une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif général dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains postes et express.

Cette réduction sera subordonnée aux conditions suivantes :

Les membres de chaque Société devront être au nombre de 25 au moins, voyageant ensemble à l'aller et au retour ou payer pour ce nombre. Tout membre qui voyagerait isolément, soit à l'aller, soit au retour, serait tenu de payer place entière.

Chaque Société devra remettre à la gare la liste nominative, visée par le maire de la commune à laquelle elle appartient, de ceux de ses membres appelés à bénéficier de ladite réduction. Un double de cette liste sera conservé par la Société, pour le présenter au besoin, en cours de route, aux agents de la Compagnie.

La réduction de 50 0/0 susmentionnée sera appliquée au moyen de billets spéciaux aller et retour qui seront délivrés par la gare de départ, contre paiement de leur valeur, au directeur de chaque Société en nombre égal à celui des membres de ladite Société figurant sur la liste présentée. Chacun de ces membres, personnellement, devra être muni de son billet, afin de permettre le contrôle de route.

Ces billets seront délivrés les 24, 25, 26 et 27 décembre et seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du 28.

Pour que nous puissions faire établir en temps utile lesdits billets et les envoyer aux gares de départ, il sera indispensable que nous recevions de vous, huit jours avant la date fixée pour lesdites fêtes l'indication précise des différentes gares de notre réseau où les Sociétés devront prendre le chemin de fer et du nombre des membres dont elles se compo-

seront. Si ces renseignements nous parvenaient postérieurement au délai sus-indiqué, il nous serait impossible de faire le nécessaire, et la concession n'aurait pas lieu.

Agrérez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Directeur de la Compagnie et par procuration, le chef de l'exploitation, PADER.

Pensions. — L'amiral Aube a décidé qu'il devra être sursis, jusqu'à nouvel ordre, à la liquidation des pensions du personnel administratif secondaire de la marine, atteint par la limite d'âge fixée par décision du 10 janvier 1886.

Cette seconde décision vise le personnel des agents du commissariat administratif, de la direction des travaux, les comptables des matières et manutentions.

Avis aux troupiers. — Des permissions de cinq jours seront accordées, du 30 décembre au 4 janvier 1887, à tous les soldats qui en feront la demande et qui n'ont pas subi de punitions dans ces derniers temps. Le nombre de ces permissions sera naturellement limité de telle façon que le service demeure assuré.

Tempête. — Le *New-York-Herald* annonce qu'une tempête atteindra les côtes de France entre le 18 et le 20.

Belles actions. — Un témoignage officiel de satisfaction a été adressé, par M. le préfet du Lot, au sieur Louis Marmier, de Frayssinet-le-Gélat, qui a fait preuve du plus grand courage et du plus grand dévouement en abattant, le 7 novembre dernier, un chien atteint d'hydrophobie.

Arrestation. — Le nommé Mortefon, repris de justice, ayant déjà subi 8 condamnations, a été arrêté par la police de notre ville. Cet individu est l'auteur présumé d'un vol de 40 fr. commis au préjudice de la femme Malbert, ménagère, au quartier des Hortes.

Vol. — Un vol de 80 boîtes de conserves de truffes a été commis chez la veuve Rivals rue de la Préfecture, à Cahors, par la femme locataire de la veuve Rivals.

Crues. — A la suite des pluies tombées la semaine dernière, des crues se sont produites sur les cours d'eau de notre département. La Dordogne marquait, lundi, à 8 heures du matin, 4^m60 au-dessus de l'étiage. Le Lot, dans la même journée a augmenté de 1^m50.

Tribunal correctionnel de Cahors. Audience du 16 décembre 1886. — Le nommé Blaviel, pour vol de truffes dans la propriété d'autrui, est condamné à vingt jours de prison.

— Cantagrel, de Lherm, vieillard de 62 ans, inculpé de vol de foin à un de ses voisins, est condamné à 5 fr. d'amende et aux dépens.

— Amédée Brugirou, d'Escamps, âgé de 17 ans, est condamné à huit jours d'emprisonnement pour vol de vin.

— Le nommé Salles, cultivateur à Francoules, canton de Catus, est accusé d'avoir volé un soc de charrue. Il ne se présente pas à l'audience et est condamné, par défaut, à trois mois de prison et aux dépens.

— Galtié Jean, maraudeur de pire espèce, est condamné à six jours de prison pour avoir volé du bois aux environs de Cahors à une heure avancée de la nuit.

— Le nommé Aoblin, est condamné à neuf mois et un jour de prison, pour vagabondage.

— Deux chasseurs, sans permis, sont ensuite condamnés à 25 fr. d'amende et à la remise de leurs armes; et trois enfants mineurs qui, s'amusent à tendre des pièges défendus par la loi, aux oiseaux et autre gibier, sont condamnés à 5 francs de la même peine.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 11 au 18 décembre 1886.

Naissances.

Clavières, Anaïs, à Lacapelle. Viers, Léon, rue des Trois Baudus, 7. Verdier, Louis, rue des Boulevards, 16.

Décès.

Plantade, Guillaume, 70 ans, rue du Portail-Alban. Merly, Marie, 62 ans, rue St-Urcisse, 20. Marguerite, épouse Astruc, 95 ans, rue Donzelle. Carriol, Antoine, vétérinaire, 73 ans, pl. du Théâtre. Tourriol, Marie, 3 ans 1/2, rue Dominici, 11. Dovèze, Jean, terrassier, 80 ans, (Hospice). Bergon, Jean, s. p., 85 ans à la Gendarmerie.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Mercredi dernier, la *Mille et deuxième nuit* m'avait amené au théâtre de notre bonne ville de Cahors.

J'ai sous les yeux le programme de la soirée au verso duquel chacun de vous a pu lire les apprè-

ciations, toutes élogieuses d'ailleurs — M. Andrel ne nous les aurait pas soumises s'il en eût été autrement — des chroniqueurs du *Figaro*, du *Temps*, de la *Liberté* et du *Petit Journal*. Je manque de compétence et d'autorité, pour apprécier, après Sarcy, la musique de M. Poujade, comme aussi le livret de MM. Burani et Richard, mais j'ai une excellente mémoire et me rappelle bon nombre de jolis morceaux : — *Bonjour papa* — *Ah! je suis bien lasse* — *Hélas le mariage* — *Mais à mille et mille choses*..... etc... Le sujet de la *Mille et deuxième nuit* m'a beaucoup moins frappé que sa partition; les librettistes seraient-ils inférieurs au musicien? Ils sont dans tous les cas, beaucoup trop grivois, quoiqu'en dise M. Auguste Vitur et les mères de familles ont bien fait de n'y pas conduire leurs filles.

Et maintenant, si vous me demandez mon opinion sur les acteurs, je vous dirai ce que j'ai répondu à ma femme qui me faisait la même question. « A mon avis, quelques-uns sont excellents : M^{me} Andrée et Dewas; d'autres très-bons : M^{me} de Montalais et Renaud, MM. Perrier et Carraz; « d'autres enfin simplement bons : MM. Feraud et « Devoise. M. Dewas arrive en dernier lieu, accompagné des figurants avec la note assez-bien. » Et les ballets qui sont chose si rare ici? Ils étaient gentiment exécutés, mais par des artistes qui n'étaient ni de la première jeunesse ni de la première beauté.

Somme toute, bonne soirée et salle bien garnie. Décidément les troupes de passage ont la faveur des Cadurciens.

HENRI.

Ce soir, 18 décembre

JOSÉPHINE VENDUE PAR SES SŒURS
Opéra-bouffe en 3 actes

Étude de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

DE
Jugement de séparation de biens

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que, par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, la dame Julie Cassan, couturière, épouse du sieur Jean Pierre Reste, cantonnier, avec lequel elle est domiciliée au lieu de Lille haute, commune de Mondoumère, pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau établi à Cahors, en date du quatre novembre dernier, a été séparée, quant aux biens seulement, d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,
J. BILLIÈRES.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors, rue Ste-Claire n° 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

DE
Jugement de séparation de biens

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, la dame Marie-Antoinette-Lucie Dupuy, sans profession, épouse du sieur Jean-Baptiste-Louis Fraysse, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Luzech, a été séparée quant aux biens seulement, d'avec ledit Jean-Baptiste-Louis Fraysse son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,
Jules BILLIÈRES.

Etude de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

DE
Demande en séparation de biens

Par exploit de M^e Lidon, huissier à Agen, en date du seize décembre courant, enregistré, la dame Anne Monteil, ménagère, épouse du sieur Firmin Bach ou Bac, propriétaire, cultivateur, avec lequel elle est domiciliée de la commune de Pomarède, pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du quatre novembre dernier, ayant M^e Billières pour son avoué,

A formé contre ledit Firmin Bach ou Bac son mari, domicilié à Pomarède, mais demeurant en ce moment, chez Monsieur Jaille, au lieu du vallon de Béronnie, commune de Fouleyronne, premier canton d'Agen, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,
BILLIÈRES.

Variétés

EXCURSIONS

Géologiques et Archéologiques dans le département du Lot.

(Ligne ferrée de Cahors à Figeac).

Il est généralement connu que le département du Lot est très remarquable au point de vue archéologique. On y voit un grand nombre de monuments celtiques : tumuli, dolmens et pierres levées, quelques vestiges de monuments gallo-romains encore debout et un grand nombre d'églises et de châteaux du moyen-âge, encore assez bien conservés. Mais ce que l'on sait moins, c'est que ce département offre un grand intérêt au géologue en lui présentant, sous un espace très réduit, presque tous les étages de l'échelle géologique. En effet, cette partie de l'ancienne province du Quercy, sur un parcours de 100 kilomètres en allant du sud au nord ou *vice versa*, fait voir aux voyageurs les terrains primitifs, les terrains de transition, quelques traces de la formation houillère, une bande assez étroite du trias et du lias, recouverte bientôt par une grande masse de jurassique moyen et supérieur, qui, à son tour, disparaît sous la formation crétacée, bien caractérisée. Cette dernière s'étend depuis les côtes de l'Océan Atlantique jusqu'à la distance de quelques lieues de Cahors, aux environs des bourgs de Duravel et de Fumel. Mais dans la direction du sud-est, le jurassique supérieur n'est recouvert que par les formations tertiaires *éocène* et *miocène* qui se prolongent dans les départements voisins de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne.

Le peu de mots que nous venons de dire justifient l'assertion du célèbre hydroscopie, l'abbé Paramelle : que le département du Lot est celui qui renferme la plus grande variété de terrains et que, sous ce point de vue, les départements de l'Aveyron et du Gard ne viennent qu'après lui (1). Cela explique aussi les sages dispositions que prenait tous les ans le savant M. Combes, (2) inspecteur général et directeur de l'Ecole des Mines, qui prescrivait aux élèves de cet établissement de parcourir dans leurs excursions géologiques annuelles le département du Lot, en se dirigeant de Causade (Tarn-et-Garonne) vers Figeac, par Cahors, et en continuant ensuite leur voyage soit sur Brives et les autres localités du département de la Corrèze, soit sur Aurillac et les montagnes du Cantal et du Puy-de-Dôme. Les élèves ingénieurs devaient, dans ce parcours, examiner toutes les formations, les roches et les fossiles qui s'y trouvent, avant de commencer quelques études plus grandioses et plus difficiles dans les montagnes du Puy-de-Dôme ou dans les Pyrénées. Mais cette excursion si fructueuse pour de jeunes géologues, qui ne pouvait être faite sans une grande fatigue et sans y consacrer un laps de temps assez considérable, peut se faire aujourd'hui très commodément et dans l'espace de quelques jours, grâce aux chemins de fer qui desservent actuellement les principales vallées et les dépressions les mieux marquées dans le relief du sol de ce département, et cela surtout depuis l'ouverture à la circulation (le 14 juillet 1886) du tronçon de ligne de Figeac à Cahors, unissant les lignes plus précédemment ouvertes. Ce qui permet de faire avec une grande facilité un voyage semi-circulaire des limites du département de la Corrèze à celles du département du Lot-et-Garonne.

On exécute ce voyage en partant de Brives et prenant une place sur le chemin de fer qui conduit de cette ville à Rodez et à Montauban. On passe d'abord au pied de l'ancien château des vicomtes de Turenne, possesseurs du dernier fief féodal, réuni à la couronne, sous le règne de Louis XV. Un peu plus loin, la ligne entre sur le territoire du département du Lot, non loin du village de St-Denis, situé au pied d'une montagne isolée, nommée le Puy-d'Issoult, que plusieurs antiquaires ont considérée comme l'emplacement de l'ancien oppidum nommé Uxellodunum, assiégé et réduit non sans peine par Jules César, à la fin de la guerre des Gaules. Plus loin, le voyageur peut visiter et admirer le panorama de Montvalent, un des plus beaux points de vue du département; Rocamadour, aussi remarquable par son antique pèlerinage que par la beauté et l'aspect de ses roches escarpées; Gramat, petite ville dans le voisinage de laquelle on voit plusieurs monuments celtiques, dont quelques-uns cependant ont été malheureusement démolis et même complètement rasés dans ces derniers temps; enfin, le hameau de Pournel, où se trouvent en grand nombre les fossiles jurassiques.

En voyageant sur cette ligne, dans la direction que nous venons d'indiquer, le géologue verra toujours à sa gauche les

formations du trias et du lias, à une petite distance du chemin de fer et il apercevra, dans un lointain plus ou moins grand, les premiers contre-forts granitiques du Haut-Quercy et du Cantal.

En s'arrêtant dans les stations que nous venons de citer et en consacrant un ou deux jours à chacune d'elles, il pourra sans s'écarter beaucoup de la ligne du chemin de fer, étudier à son aise la géologie des environs de ces localités et se procurer une ample récolte de fossiles, qui sont très abondants, principalement près d'Alvignac, d'Assier, de Pournel et même de la station de Figeac. Dans cette partie de son voyage, notre géologue pourra voir la fontaine minérale de Miers et visiter dans une autre direction, s'il a pour cela le temps et le courage nécessaires, les remarquables grottes de Thémènes et de Théminettes.

Mais si ces excursions, faites à gauche de la ligne du rail-way, (1) procurent au touriste la vue de paysages riants et agréables en lui présentant partout des vallées bien arrosées et des cours d'eau limpides; au contraire, en s'éloignant un peu des stations du chemin de fer, à droite, dans la direction du sud-ouest, il trouvera un immense espace aride, connu dans le pays sous le nom de Causse, où les cours d'eau à la surface du sol n'existent pas et où l'eau est très rare. Cette suite des hauts plateaux repose sur la formation jurassique moyenne ou oxfordienne, dont la nature même explique l'aridité excessive. En effet, les massifs calcaires de cette formation recèlent dans leur sein de vastes cavernes (2) qui renferment dans certains endroits des cours d'eau considérables, de véritables rivières souterraines absorbant si facilement l'eau du ciel, qu'elle ne peut se conserver sur la surface du sol et conséquemment produire les plus petits ruisseaux.

Nous ne conseillons pas au jeune géologue de quitter cette partie du département du Lot, que l'on appelait jadis le Haut-Quercy, sans avoir visité l'antique ville abbatiale de Figeac, aussi remarquable par ses anciens monuments que par sa position géologique, car elle se trouve placée en partie sur une formation porphyrique des terrains primitifs et en partie sur les grès, les calcaires et les marnes du trias et du lias. Cette position singulière s'accroît dans les environs de cette ville, non seulement par le changement du relief du sol, mais aussi par la diversité des plantes formant la flore locale.

- (1) En allant de Brives à Figeac.
- (2) C'est la raison pour laquelle les géologues allemands indiquent la formation oxfordienne des géologues anglais par le nom caractéristique de *hoehlenkalk* ou calcaire des cavernes, que l'on rencontre le plus souvent dans cet étage des terrains jurassiques.

(A suivre).

(Extrait du Bulletin de la Société des Études).

Bibliographie

COLLECTION HETZEL

On se rappelle et on n'oubliera pas de sitôt avec quelle douloureuse émotion fut accueillie, au commencement de cette année, l'annonce de la mort d'HETZEL. Ce fut une véritable explosion de regrets. Quelle perte, en effet, que celle de ce charmant, disons mieux, de cet éminent écrivain, doublé d'un habile et infatigable éditeur, et qui, sans parler de ses autres titres, doit être regardé comme le créateur, en France, de la littérature de l'enfance et de la jeunesse.

En cette triste circonstance, la presse entière, par un élan spontané, s'associa au deuil de ses proches et de ses amis. Mais quoi, n'étaient-ils pas eux-mêmes, pour la plupart, de ces amis, ces journalistes et ces littérateurs qui rendaient à sa mémoire un si juste et si chaleureux hommage? Depuis plus d'un demi-siècle qu'il avait pris rang parmi eux, presque en même temps qu'il faisait ses débuts comme éditeur, combien n'y en avait-il pas, dans le nombre, dont il avait aidé, favorisé les premiers efforts! Devenu un de leurs doyens et donné d'un sens critique des plus pénétrants, encore affermi par une longue expérience, il en est plus d'un, et parmi les artistes aussi, qu'il a, pour ainsi dire, révélés à eux-mêmes, et qui lui ont dû des succès qu'ils n'auraient pas obtenus dans la voie où il s'étaient fortuitement engagés.

Sa consolation, en voyant sa fin arriver, aura été de penser qu'il se survivait dans l'œuvre qui lui fut particulièrement chère, cette *Bibliothèque d'Education et de Récréation*, l'aspiration de toute sa vie, et à laquelle, depuis vingt-cinq ans, il avait voué toutes ses pensées, toutes les forces de son esprit. Non, sans doute, et il en aura emporté la certitude, cet édifice si laborieusement, si consciencieusement élevé, ne sera pas ébranlé par la disparition de son fondateur. Ceux qui auraient conçu quelque crainte à ce sujet peuvent être amplement rassurés. Si l'inspirateur n'est plus, l'inspiration subsiste. Son fils qui, voilà bien des années déjà, uni de pensée avec lui, était son *alter ego*, sera son fidèle et ferme continuateur. Les preuves de capacité qu'il a données dans l'administration d'une maison dont les relations s'étendent à toutes les parties du monde, ne laissent place là-dessus à aucun doute.

Ses collaborateurs sont ceux que son père, avec son tact consommé, avait su se choisir et patiemment s'assimiler. Tous ont tenu à honneur de maintenir leur concours à la tâche généreuse à laquelle ils avaient été conviés de coopérer. Des noms nouveaux devront sans doute, par la

suite, s'ajouter aux leurs; mais la direction générale ne variera pas, et l'ensemble gardera la même homogénéité. Les deux créations collatérales de P.-J. STAHL — c'est-à-dire HETZEL — le *Magasin* et la *Bibliothèque d'Education et de Récréation*, continueront, d'une génération à l'autre, comme par le passé, à charmer, à instruire et à moraliser l'enfance et l'adolescence, restant dignes enfin des hautes distinctions dont, à plusieurs reprises, l'Académie française les a honorées.

ÉTRENNES 1887

La *Librairie Abel Pilon* (A. LE VASSEUR ET C^o), 33, rue de Fleurus, à Paris, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (**5 francs par mois**), les publications des principaux éditeurs de Paris : *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés*; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

PARIS-NOËL

2^{me} année.

Par suite d'arrangements intervenus entre notre administration et celle de *Paris-Noël*, nous sommes en mesure de fournir à nos abonnés et à nos lecteurs au prix de **2 fr. 75**, pris dans nos bureaux, le numéro de *Paris-Noël*, 2^{me} édition, qui vient d'être mis en vente.

Paris-Noël est la publication la plus parfaite à coup sûr que l'on ait exécutée jusqu'ici dans ce genre; quant à sa valeur artistique et littéraire, nos lecteurs pourront s'en rendre compte en parcourant la liste de ses collaborateurs.

La *partie littéraire* renferme des contes et nouvelles par MM. Victorien Sardou, Coppée, Th. de Banville, Alph. Daudet, J. M. de Hérédia, Armand Silvestre, Paul Arène, Catulle Mendès, Paul Bourget, Ed. Rod, Paul Hervieu, Gustave Goossens; pour la partie artistique, les *Illustrations en noir et en couleurs* sont signées Léon Bonnat, Heilbut, J. Worms, J. Lewis-Brown, Pokitanoff, Tissot, Pinchart, Adrien Marie, Giraldon, Béhune, A. Fourié, A. Brun.

Six suppléments : Eaux fortes, Aquarelles, Héliogravures par Chaplin, Henner, Detaille, Louise Abbema, Roybet et Boutet de Monvel, contribuent à mettre hors de pair ce splendide numéro.

HERNIÉS

COMPLÈTEMENT GUÉRIES PAR LA MÉTHODE Balthazar GLASER

Nombreuses récompenses, médailles et décorations diverses, etc. Nos lecteurs atteints de cette triste infirmité seront heureux d'apprendre que M. B. GLASER, le célèbre curateur herniaire Alsacien, en France depuis l'annexion, sur de nombreuses demandes s'est encore décidé une fois à venir parmi nous et sera visible :

- Auch, *hôtel de France*, les 12 et 13 décembre.
- Agen, *hôtel Baron*, les 14 et 15 décembre.
- Villeneuve-sur-Lot, *hôtel de France*, les 16 et 17 décembre.
- Cahors, *hôtel de l'Europe*, les 18 et 19 décembre.
- Montauban, *hôtel de l'Europe*, les 20 et 21 décembre.

Inutile d'insister sur l'efficacité de sa méthode, dont les preuves innombrables sont faciles à vérifier.

Nous dirons simplement aux personnes atteintes de hernies de ne pas confondre un homme de science avec tous ceux qui promettent plus qu'ils ne peuvent tenir. Nous les engageons principalement à se défier des contrefacteurs venant d'Alsace, d'Allemagne ou autres qui exploitent depuis quelque temps la France, et qui, sous le couvert du même nom ou d'un nom similaire, induisent en erreur le public nombreux qui désire avoir à faire uniquement à M. Balthazar GLASER. L'importance et la multiplicité des demandes ne permettent plus à M. B. GLASER de s'absenter souvent; aussi engageons-nous vivement les intéressés à profiter de son passage dans notre contrée en allant le consulter. Pour les personnes absolument empêchées, il traitera par correspondance, en s'adressant à sa propriété : *Villa de la Providence*, à Villemombe, près Paris.

Envoi franco, contre 1 franc, de la brochure explicative.

Un conseiller autorisé

La Ponnerie (Deux-Sèvres). Ma femme souffrait depuis trois ans de douleurs rhumatismales, avec de grands maux d'estomac, pas d'appétit, envies de vomir et étouffements. Dès qu'elle eut pris des Pilules Suisses à 1 fr. 50, elle ressentit un grand soulagement, l'appétit lui revint, les maux d'estomac disparurent, ainsi que ses douleurs rhumatismales. Je conseille les Pilules Suisses à tous ceux qui souffrent. Louis Moreau. Légalisation de la signature par la mairie.

L'union des fabricants à Paris, protège les marques de fabrique contre les contrefacteurs. Pour avoir les véritables grains de santé du Dr Franck, exiger sur chaque boîte le timbre de l'Union.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE

Le Sirop pectoral de Nafé de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le Corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. Prix : 2 francs.

BOURSE. — Cours au 17 déc.

3 0/0	83 80
3 0/0 amortissable (ancien)	86 50
3 0/0 id. 1894	104 25
4 1/2 0/0 ancien	110 40

Dernier cours du 17 déc.

Actions Orléans	1,336 50
Actions Lyon	1,280 00
Obligations Orléans 3 0/0	394 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	328 50
Obligations Lombardes (jouissance	325 50

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	347 50
---	--------

CALENDRIER DU LOT. — Décembre.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
19 Diman.	s Némésien.	Villesèque, Cénévières, Lentillac, Pomarède, Salviac, Capdenac.
20 Lundi.	se Pauline.	
21 Mardi.	s Thomas, ap.	
22 Mercr.	s Fabien.	St-Céré, L'Hôpital-St-Jean, Milbac, St-Germain.
23 Jend.	se Victoire.	Biars.
24 Vend.	se Emilienne.	Lalbenque, Martel.
25 Samedi.	NOËL.	Cardaillac.

Lunaisons du mois de Décembre.

- ☾ P. Q. le 3, à 2 h. 35 du soir.
 - ☽ P. L. le 11, à 9 h. 39 du matin.
 - ☾ D. Q. le 18, à 6 h. 49 du matin.
 - ☽ N. L. le 25, à 10 h. 4 du matin.
- Les jours décroissent de 27 m.

ÉTRENNES 1887

RHUM SAINT-GEORGES

Importateurs : Armand BERTIN et C^o. Georges BERTIN et C^o, Successeur, Bordeaux.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismales, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscqueue, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart; le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 1 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilog. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS. La seule qui guérit sans rien ajouter, les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon. J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Demandez partout Le Rhum St-Georges GOUTEZ ET COMPAREZ !!

